

MOTION

Les mesures prises depuis un an par le gouvernement tant sur le plan économique que sur le plan social enfoncent le pays dans la crise et démantèlent notre modèle social. La croissance est en berne, la consommation fléchit, le chômage stagne, l'inflation repart, la pauvreté s'accroît. Le pouvoir d'achat des salaires et pensions recule alors que, dans le même temps, les dividendes versés explosent littéralement avec plus 23 % sur un an. La situation des hôpitaux devient plus qu'alarmante.

Pour les retraités, malgré la hausse de 25 % de la CSG, malgré une inflation moyenne de 1,28 % sur les douze derniers mois, le gouvernement refuse tout ajustement des pensions pour 2018. La perte de pouvoir d'achat de la plupart des retraités s'élève aujourd'hui à près de 3 % (soit 468€/an pour une pension de 1300€/mois). Alors que l'inflation repart, l'annonce récente du Premier ministre limitant la hausse des pensions à 0,3 % pour 2019 et 2020 représente une attaque sans précédent du pouvoir d'achat des pensions. Auparavant les pensions suivaient l'évolution des salaires, puis l'évolution des prix, aujourd'hui il n'existe plus aucune règle autre que le bon vouloir du gouvernement en place.

La FGR-FP rappelle fermement que la pension de retraite n'est pas une allocation sociale mais un droit du salarié retraité lié aux cotisations versées et aux richesses créées durant sa vie active.

La mise en place d'un régime de retraite universel par points entraînera une baisse des pensions pour tous. Elle aura aussi pour conséquence la disparition du Code des pensions et des régimes spéciaux. Cette réforme concernera aussi les actuels retraités (revalorisation, réversion...)

Les déclarations sur les pensions de réversion inquiètent particulièrement les retraités.e.s de la Fonction publique attachés à la réversion sans condition d'âge ni de ressources. La FGR-FP revendique que soient prises en compte les nouvelles formes de communauté de vie.

Le projet d'élargissement de la « Loi de financement de la Sécurité sociale » en « Loi de financement de la Sécurité sociale et de la protection sociale obligatoire » fait craindre un affaiblissement et une fiscalisation de la Sécurité sociale. Il augure bien mal de la nature et des modalités de financement de la perte d'autonomie dans la loi annoncée.

Le prélèvement à la source, en confiant le recouvrement de l'impôt sur le revenu à des tiers, remet en cause une fonction régaliennne de l'État.

La FGR-FP appelle ses sections départementales et ses adhérents à participer massivement dans l'unité

- à la poursuite et l'amplification du débat avec les actifs et retraités sur le statut du retraité et de la pension de retraite
- à la signature de la pétition pour exiger le retrait de l'augmentation de la CSG
- aux réunions publiques dans les départements et rencontres avec les parlementaires locaux
- à participer le 3 octobre aux délégations à Paris qui viendront exprimer la colère des retraités et remettre les pétitions au groupe LREM
- à manifester le 18 octobre dans chaque département pour exiger l'augmentation de leur pension ainsi que le maintien de la réversion sans condition d'âge, de ressources ni de statut de communauté de vie.